

## Journées de la Culture 2021

En 2021, la thématique des Journées de la Culture incite à explorer les méandres du temps. **Célébrez le chemin parcouru, explorez le présent et imaginez l'avenir!** Tel est l'énoncé qui doit lancer sur les routes de la créativité, les amoureux de l'art de notre province. C'est sous ce thème inspirant que la Ville de Sorel-Tracy lance, pour la première année, un concours photo, entièrement en ligne, sous le mot-clic **#SorelTracypourtoujours**. Ce concours est le deuxième volet de l'expérience photographique proposée par la Ville cet été. L'objectif est maintenant de faire de vous un **véritable acteur de la culture** : soumettez maintenant vos propres photographies et partagez celles des autres. Soyez fiers de votre chez-vous, celui d'hier et celui d'aujourd'hui. Et pourquoi ne pas rêvez celui de demain?!

### **#SorelTracypourtoujours (thématique)**

Pour participer à ce concours photo amateur, il vous suffit de soumettre une ou deux photos **qui représentent notre municipalité** et qui célèbrent, au choix, son passé, son présent ou son avenir.

**Inspiration passé** : Décidez de remonter le fil de notre histoire en nous présentant le visage des gens qui font notre **passé** ou encore la beauté des bâtiments qui constituent notre patrimoine.

**Inspiration présent** : Si vous préférez, penchez-vous sur notre environnement urbain, sur ces petits endroits secrets qui font de Sorel-Tracy une ville unique. Montrez-nous ce que Sorel-Tracy a de particulier pour vous, **maintenant et aujourd'hui**.

**Inspiration avenir** : Vous êtes plutôt du genre visionnaire? Tournez votre regard vers l'avenir afin d'imaginer quel sera le monde de **demain** et ce que vous espérez pour notre ville.

**Logistique, diffusion, plateforme informatique et vote :**

Ce concours se déroulera entièrement en ligne :

- Soumission de photo et vote via des formulaires en ligne;
- Galerie photo avec ajout graduel des photos soumises en temps réel, possibilités de partage sur les réseaux sociaux;

## Échéancier

1. Période de soumission des photos : 2 août au 6 septembre à minuit.
2. Période de vote du public en ligne (coup de cœur) : 9 septembre au 17 septembre à minuit.
3. Dévoilement des prix et exposition des photos gagnantes : Journées de la culture, 25 ou 26 septembre Parc Regard-sur-le-fleuve (5, rue St-Pierre, Sorel-Tracy).

*Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance mentionnée ci-dessus pour quelque raison que ce soit. Les participations reçues après cette échéance seront rejetées.*

## Prix

**Soumettez une ou deux photos au concours #SorelTracypourtoujours et courez la chance de gagner l'un des six prix suivants :**

- **1<sup>er</sup> prix du jury :** Chèque-cadeau de 90\$ chez Azimut Diffusion
- **2<sup>er</sup> prix du jury :** Chèque-cadeau de 60\$ au Cinéma St-Laurent
- **3<sup>er</sup> prix du jury :** 2 Billets « membre annuel » au Musée National de la Photographie Desjardins, à Drummondville
- **Coup de cœur du public :** Impression grand format de votre photographie, encadrée
- **Prix jeune de moins de 25 ans :** Impression grand format de votre photographie, encadrée
- **Prix effets spéciaux ou photo en noir et blanc :** Impression grand format de votre photographie, encadrée
- **Prix de participation au vote :** *du 9 au 17 septembre, votez pour votre photographie coup de cœur au concours #SorelTracypourtoujours et courez la chance de gagner 2 billets pour adulte au Musée Biophare. Visitez la prochaine exposition, "Contemplation au fil des saisons".*

## Critères d'admissibilité au concours, consentement et droits d'auteurs :

### Critères d'admissibilité :

#### Âge minimum et consentement parental :

Dans le cas d'un participant d'âge mineur (un « mineur »), le consentement d'un parent ou d'un tuteur du mineur est nécessaire pour participer au Concours. Dans le cas où un mineur n'a pas obtenu le consentement d'un parent ou d'un tuteur pour participer au concours, sa participation sera considérée invalide. (Consentement dans le formulaire en ligne)

#### Lieu de résidence :

Le participant doit résider à Sorel-Tracy ou dans la MRC Pierre-de Saurel. (*Si un résident de la MRC Pierre-de-Saurel, ne résidant pas à Sorel-Tracy, participe au concours, il doit absolument soumettre une photographie qui a été prise sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy. S'il s'agit d'un portrait, la personne photographiée doit être une personne représentant la municipalité de Sorel-Tracy (un élu, un résident, etc.).*)

#### Personnes exclues du concours :

- Les dirigeants, employés, élus municipaux, agents et représentants de la Ville de Sorel-Tracy ou de toute entreprise partenaire dans ce projet;
- Les membres du jury.

#### Consentement des personnes apparaissant sur les photos :

Le participant doit avoir obtenu le consentement écrit de toute personne identifiable apparaissant dans sa ou ses photo(s) (incluant le consentement parental pour tout mineur), et détenir les autorisations requises pour accorder à la Ville de Sorel-Tracy, la licence précisée ci-dessous :

#### Droits d'auteurs :

Participer à ce concours implique d'autoriser la Ville de Sorel-Tracy à publier les photos soumises sur le site du concours #SorelTracypourtoujours. Elle implique d'autoriser la Ville de Sorel-Tracy à publier les photos des gagnants sur le site Web de la ville, ainsi que toutes autres publications traitant **spécifiquement du concours** et ce, sans rémunération pour une durée de deux ans;

*Si la Ville souhaite utiliser une image reçue dans le cadre du concours pour d'autres utilisations, telles que l'illustration sur son site web, dans ses différentes publications ou sur sa page Facebook, qui ne fait pas référence au concours, la Ville conclura une nouvelle entente d'utilisation de l'image en question avec son auteur. Cette entente devra spécifier le contexte d'utilisation et le montant de la rémunération, s'il y a*

*lieu.* Le photographe demeure le titulaire des droits d'auteurs de sa (ses) photographie(s).